AR Prefecture

082-218200947-20230629-D2023_042-DE Reçu le 04/07/2023

Délibération du Conseil Municipal

D.2023-042

Commune de L A U Z E R T E

ACTE: 3.5.3

L'an deux mille vingt-trois et le 29 juin à 20h, le Conseil Municipal de Lauzerte s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François Le Moing.

Etaient présents: MMES, DENIS, LARONDE, MAZILLE,

MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO,

Procurations: MME NEGRE A MME LARONDE

MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS MME GAUCHET A MME MAZILLE M. BAÏADA A M. BERTHAUX M. ZULIAN AM. LE MOING

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. BADOC, MME BOURCIER

Secrétaire: JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation: 23/06/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 13

♦ OBJET: SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES PARTAGEES AVEC L'ASSOCIATION PLACE AUX NOUVELLES

Monsieur le Maire signale au Conseil que dans le cadre de l'organisation de la manifestation » **Place aux Nouvelles** », l'association « **Place aux Nouvelles** », souhaite utiliser :

- La salle du 2^{ème} étage de la MSAP, pour la période **du 9 au 10 septembre 2023** afin de servir de lieu de stockage des livres et de lieu de rencontre avec les auteurs.
- La salle des fêtes pour la période **du 9 au 10 septembre 2023** afin de pouvoir y organiser la manifestation en cas de pluie.
- La salle de l'Eveillé pour la période du 9 au 10 septembre 2023 afin de pouvoir y organiser les rencontres avec les auteurs.

Il est nécessaire d'établir une convention d'utilisation de ces salles avec cette nouvelle association.

Monsieur le Maire souhaite soutenir cette action en mettant gratuitement à sa disposition les salles, du 2ème étage de la MSAP, des fêtes et de l'Eveillé. Il souhaite que cette mise à disposition soit officialisée par le modèle de convention d'utilisation annuelle mise à jour en août 2022 et qui déterminera les jours et horaires d'utilisation des locaux pour cet organisme.

AR Prefecture

082-218200947-20230629-D2023_042-DE Reçu le 04/07/2023

Après lecture du modèle type de la convention pour l'utilisation des salles communales mise à jour en août 2022, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la convention jointe au dossier de conseil et transmise avec la convocation, ainsi que les éventuelles nouvelles demandes avec l'utilisateur suivant :

▶ L'ASSOCIATION PLACE AUX NOUVELLES

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ACCEPTE: la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention jointe au dossier de conseil, avec l'association « PLACE AUX NOUVELLES » afin qu'ils puissent proposer leurs activités dans les salles communales;
- AUTORISE: M. Le maire à signer la convention avec l'association « PLACE AUX NOUVELLES » ainsi que les éventuelles nouvelles demandes
- CHARGE: Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François LE MOING